

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection  
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat  
compétente en matière d'environnement*

**Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative**

## Cadre réservé à l'administration

Date de réception  
30/05/2016

Dossier complet le

N° d'enregistrement  
F01116P0083

## 1. Intitulé du projet

Projet urbain TERNES-VILLIERS - opération d'aménagement portant sur la construction d'un ensemble immobilier à destination de logements, de bureaux et de commerces à forte qualité environnementale, à PARIS (XVIIème arrondissement)

## 2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

### 2.1 Personne physique

Nom  Prénom

### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET  Forme juridique

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

## 3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
Catégorie d'aménagement n°36 du tableau annexé à l'article R.122-2 du Code de l'environnement	Travaux ou construction réalisés en une ou plusieurs phases, lorsque l'opération crée une SP supérieure ou égale à 10.000 m <sup>2</sup> et inférieur à 40.000m <sup>2</sup> .  Le projet présente Surface de Planchers (SDP) créée : 17 900 m <sup>2</sup> environ Le projet rentre donc dans les critères au regard des seuils et critères

## 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

### 4.1 Nature du projet

La Ville de Paris, a désigné dans le cadre de l'Appel à Projets Urbains Innovants « Ré-inventer Paris » BNP PARIBAS REAL ESTATE pour le projet « La ville Multistrate ».

Le projet consiste en :

- La création d'un ouvrage de franchissement au-dessus de la zone du boulevard périphérique situé entre l'avenue de la porte des Ternes, le boulevard Aurelle de Paladine et la rue Gustave Charpentier dans le 17ème arrondissement de Paris.
- La construction au-dessus dudit ouvrage, d'un ensemble immobilier composé par un immeuble de bureaux, un immeuble de logements et des commerces pour une Surface de Planchers(SDP) totale de 17 900 m<sup>2</sup> environ, savoir :
  - o environ 11 000 m<sup>2</sup> de bureaux (61%)
  - o environ 4 130 m<sup>2</sup> / 70 lots de logements en accession (23%)
  - o environ 1 770 m<sup>2</sup> / 27 lots de logements sociaux (10%)
  - o environ 1000 m<sup>2</sup> de commerces (6%).

## 4.2 Objectifs du projet

Le projet s'inscrit au cœur d'une triple démarche :

- une démarche de requalification de l'axe historique du Grand Paris et de la Porte Maillot dans le cadre d'un renouvellement urbain d'envergure et à proximité immédiate du maillage de transport en commun de la ville de Paris;
- une démarche d'ouverture, de continuité et de tissage vert avec la création d'un réseau de jardins qui va bien au-delà du site pour mettre en connexion Paris et Neuilly-sur-Seine, du bois de Boulogne jusqu'à la Porte de Champerret.
- Une démarche de couverture verte et vivante du périphérique avec un jardin ouvert à tous et perméable sur l'espace public, des toitures abritant une ferme urbaine.

Il s'agit donc de créer en respectant les prescriptions urbanistiques et architecturales inhérentes au site, un ensemble de grande qualité répondant aux attentes de la Ville et des futurs habitants et usagers.

En outre, l'esprit du projet repose sur des concepts techniques innovants :

- une alternative aux matériaux conventionnels de construction avec l'utilisation du bois, réduisant ainsi notamment l'empreinte Carbone du projet ;
- une mutualisation des ressources énergétiques des différentes entités et l'appel aux énergies renouvelables ;
- une acoustique particulièrement étudiée et renforcée pour pallier aux nuisances du Boulevard Périphérique.

Le projet architectural conçu par les cabinets Jacques Ferrier Architecte et Chartier-Dalix Architectures vise une volumétrie harmonieuse avec son environnement urbain et notamment avec la Chapelle Notre Dame de Compassion.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase de réalisation

La durée prévisionnelle du chantier de franchissement et de couverture du Boulevard Périphérique et de construction de l'ensemble immobilier sur le site Ternes-Villiers est de 36 mois à compter de l'Ordre de Service des Travaux.

La phase de réalisation du projet se décomposera en deux grandes phases (voir annexe 6) :

Une Phase 1 qui correspondra à la mise en œuvre de l'Ouvrage de franchissement du Boulevard Périphérique et comprendra les étapes suivantes :

- La Réduction de la largeur des voies du Boulevard Périphérique pour permettre la réalisation des appuis définitifs du pont de franchissement.
- La Réalisation des fondations des appuis, puis réalisation des piles et piédroits. Les fondations et piles d'appuis sont réalisées préférentiellement en journée, les zones de chantier étant accessibles depuis le pont de l'avenue de la Porte des Ternes.
- Le Grutage des profils métalliques au-dessus des piles d'appuis, de nuit, sous interruption du trafic routier sur le Boulevard Périphérique.
- Le ferrailage et bétonnage de la dalle en partie supérieure du tablier, réalisé sous interruption du trafic routier sur le Boulevard Périphérique.

Une Phase 2 qui correspondra à la mise en œuvre des ouvrages situés au-dessus de l'ouvrage de Franchissement et comprendra les étapes suivantes :

- Le lancement de la construction du socle intégrant les commerces, les parkings et les halls des immeubles de bureaux et logements
- La réalisation des immeubles de bureaux et de logements
- La réalisation des aménagements extérieurs.

Il est important de préciser que le chantier poursuivra une démarche volontariste de certification HQE et BREEAM. Ainsi le chantier respectera une charte dite « chantier à faibles impact environnemental » qui sera contractualisée avec toutes les entreprises afin de réduire les nuisances tout en valorisant les déchets de chantier, en assurant leur traçabilité et en limitant les pollutions et consommations de ressources sur le chantier.

Précision étant fait que l'ensemble des aménagements / fermetures du boulevard périphérique sont envisagés en concertation / coordination avec la ville de Paris et notamment avec le service de la section Seine et Ouvrages d'Art.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

A terme, l'ensemble immobilier développera une surface de plancher de l'ordre de 17.900 m<sup>2</sup>.

L'immeuble respectera :

- la réglementation du Code du travail pour sa partie bureaux.
- La réglementation du Code de la construction et de l'habitation pour sa partie logement

L'immeuble bénéficie d'ores et déjà d'une excellente desserte par les transports en commun puisqu'il se trouve à proximité immédiate de la ligne C du RER, de la ligne 1 du métro et de plus de 6 lignes de bus. Elle sera encore améliorée par l'arrivée de la ligne E du RER, dont la mise en service est prévue en 2022, confirmant l'emplacement stratégique du projet.

Dans sa phase d'exploitation, l'immeuble disposera d'un parc de stationnement de 44 emplacements maximum.

#### 4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Conformément au code de l'urbanisme, le projet est soumis à l'obtention d'un permis de construire.

Du fait de la création d'un tunnel de moins de 300 m au droit de l'ouvrage de franchissement du boulevard périphérique le projet n'est pas soumis à l'élaboration d'un dossier de sécurité.

Au titre de l'article R. 510-1 du Code de l'urbanisme, le projet est soumis à l'obtention d'un agrément bureaux.

#### 4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Le formulaire est établi dans le cadre d'une demande de permis de construire.

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Surface du terrain	4.780 m <sup>2</sup>
Surface de Plancher (SDP) dont :	environ 17.900 m <sup>2</sup>
- Bureaux :	environ 11.000 m <sup>2</sup>
- Logements:	environ 5.900 m <sup>2</sup>
- Commerces :	environ 1.000 m <sup>2</sup>
Hauteurs et Cotes plafonds (Nivellement Ville de Paris : NVP) : Logements : 31 m (R+8) : +67 NVP ; Bureaux : 30,20 m (R+6) : +66,20 NVP et 26,40 m (R+5) : +62,40 NVP	

#### 4.6 Localisation du projet

##### Adresse et commune(s) d'implantation

Ternes - Villiers - Champerret  
75017 Paris.  
Rue Gustave Charpentier  
Boulevard Aurelle de Paladine  
Avenue de la porte des Ternes

##### Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 48 ° 88 ' 16 " 11 Lat. 2 ° 28 ' 28 " 61

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Point d'arrivée : Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui  Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui  Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

### 5.1 Occupation des sols

#### Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Le terrain d'assiette du projet comprend notamment le "volume d'air" situé au dessus du Boulevard Périphérique ainsi qu'une partie de l'espace constitué par le trottoir situé sur la rue Gustave Charpentier et la zone de pleine terre situé entre la chapelle Notre Dame de Compassion et l'espace à recouvrir.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui  Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :  
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Le PLU de Paris a été approuvé initialement les 12 et 13 juin 2006. Il a fait, depuis cette date, l'objet de plusieurs mises à jour, modifications, révisions simplifiées et mises en compatibilité. Il a été modifié à plusieurs reprises dont la dernière version remonte à 2015.  
Le terrain d'assiette du projet, objet du présent formulaire, est localisé à l'intérieur de la zone urbaine générale (UG) du PLU dans laquelle sont mis en œuvre certains dispositifs visant notamment à assurer la diversité des fonctions urbaines.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui  Non

### 5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas localisé à l'intérieur d'une zone disposant d'un classement environnemental de type Z.N.I.E.F.F. (Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique ou Floristique). Toutefois, le projet se trouve à proximité du Bois de Boulogne (environ 550 mètres) lequel, par sa richesse biologique exceptionnelle (600 espèces végétales et une faune discrète et diversifiée), est classé en partie en ZNIEFF de type 1 et pour une autre partie en ZNIEFF de type 2. La localisation du Bois de Boulogne par rapport au site est présentée en annexe 7.
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (P.P.B.E.) de la Ville de PARIS défini pour la période 2015-2020 a été adopté par décision du Conseil Municipal réuni en séance les 28, 29 et 30 septembre 2015 (décision 2015 DEVE 123).

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le département de PARIS est couvert partiellement par un Plan de Prévention du Risque d'Inondation (PPRI) révisé le 19 avril 2007 par arrêté préfectoral n°2007-109-1. Comme le montre l'annexe 9, le site n'est localisé : - ni à l'intérieur des zones d'aléas prises en compte dans ce plan, - ni dans l'une des zones réglementaires définies notamment à partir de ces zones d'aléas et dans lesquelles peuvent s'appliquer des mesures de restriction voire d'interdiction de construire. PARIS n'est concernée par aucun Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) approuvé ou en cours d'élaboration.
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Comme l'illustre l'annexe 10, le site du projet n'est pas répertorié dans les bases de données BASOL (concernant les sites et sols pollués ou potentiellement pollués appelant une action des pouvoirs publics) et BASIAS (Base des Anciens Sites Industriels et Activités de Service).
dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est localisé dans la Zone de Répartition des Eaux (Z.R.E.) dite des « parties captives des nappes de l'Albien et du Néocomien » concernant notamment la totalité de la région Ile-de-France. Toutefois, le projet n'aura aucun impact sur ces nappes particulièrement profondes et sur lesquelles il ne prévoit aucun prélèvement.
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site ne se situe dans aucun périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine (AEP). L'annexe 11 montre la localisation indicative des puits de captage d'eau potable les plus proches du site.
dans un site inscrit ou classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est localisé à l'intérieur du site inscrit (concerné par les servitudes prévues aux articles L 341-1 et suivants du Code de l'Environnement) dénommé "Ensemble urbain à PARIS" (arrêté du 6 août 1975) lequel couvre un peu plus de 60 % du territoire de la Ville de PARIS intra-muros (un peu moins de 4 800 ha) dont le 17ème arrondissement dans sa totalité.
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas intégré dans une zone Natura 2000. Le site Natura 2000 le plus proche du site est relativement éloigné. Il est situé à environ 8 km au Nord du site (voir annexe 12) : il s'agit de la Zone de Protection Spéciale (ZPS) « Sites de Seine-Saint-Denis » (FR1112013) ou plus précisément une de ces 14 composantes à savoir le « Parc départemental de l'Ile Saint-Denis ». En raison notamment de cet éloignement, le site du projet n'a aucun lien avec les sites existants du réseau Natura 2000.
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est situé à proximité immédiate d'un Monument Historique classé à savoir la « Chapelle de Compassion » (monument commémoratif de la mort du duc d'Orléans) située Boulevard Pershing (Cl. MH : 21 janvier 1929). Les impacts du projet objet du présent document sur ce monument seront appréciés dans le cadre de la procédure administrative nécessaire à la délivrance du permis de construire.

## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

### 6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Au regard de l'objectif d'obtention du label Effinergie + (RT 2012 - 40 %), des solutions mettant en oeuvre la géothermie sur nappe aquifère sont privilégiées à ce stade d'avancement du projet. Les phases ultérieures de conception du projet permettront d'arrêter un choix définitif sur les différents modes de production d'énergie mettant en oeuvre ou non finalement cette option.
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas d'excédent de matériaux
	est-il déficitaire en matériaux ?  Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'aménagement des toitures végétalisées et des jardins en pleine terre implique un apport important de terre végétale.
<b>Milieu naturel</b>	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site d'étude n'est pas directement concerné par les différents éléments du Schéma Régional de Cohérence Écologique (S.R.C.E.) d'Ile-de-France, approuvé par délibération du Conseil régional le 26 septembre 2013 (continuités écologiques, réservoirs de biodiversité, etc...) Toutefois, les aménagements du bâtiment (façades, toitures végétalisées, jardins, plantations, agriculture urbaine, etc...) vont contribuer au développement de la biodiversité urbaine, en complément avec les éléments de la Trame Verte et Bleue (T.V.B.) identifiés dans le cadre du S.R.C.E.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Risques et nuisances</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le site n'est concerné par aucun périmètre PPRT en vigueur ou en cours d'élaboration.</p> <p>Le site n'est pas répertorié parmi les sites et sols pollués ou potentiellement pollués appelant une action des pouvoirs publics à titre préventif ou curatif recensés dans les bases de données BASIAS (voir annexe 10).</p> <p>Il n'est pas bordé par les canalisations de transports de matières dangereuses (gaz, hydrocarbures) comme le montre l'annexe 15.</p>
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le site n'est pas localisé dans l'une des zones où s'exercent des servitudes de carrières et de gypse antéludien, comme nous pouvons le voir en annexe 16.</p> <p>Pour le risque d'inondation, le site n'est localisé dans aucune des zones à risques reconnues par le Plan de Prévention des Risques d'Inondation (P.P.R.I.) du département de Paris (voir annexe 9).</p> <p>Cependant, le site est classée en nappe affleurante, ce qui signifie que la nappe se situe en moyenne à un niveau proche de la surface de sol.</p> <p>Concernant le risque sismique, le projet se situe en zone de sismicité 1 (faible).</p>
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Commodités de voisinage</b>	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Le projet ne sera pas source de bruit.</p> <p>En revanche, comme le montre l'annexe 8, le site est concerné par d'importants niveaux de bruit liés en particulier aux circulations des véhicules sur le Boulevard Périphérique. Le projet sera une source évidente de réduction de ce bruit.</p> <p>Un traitement acoustique renforcé des façades du projet permettra de réduire les effets du bruit ambiant influencé par ces circulations mais également par celles émanant des autres voies bordant le site.</p>
	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>La gestion des déchets :</p> <p>Création d'un cercle vertueux de gestion des déchets organiques : valorisation in-situ et récupération du compost pour l'agriculture urbaine sur les toitures.</p> <p>La gestion des déchets est présenté en annexe 17.</p>
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Le projet prendra en compte les phénomènes de vibrations lié à son implantation au-dessus du Boulevard Périphérique et à proximité des réseaux enterrés de la RATP dans le cadre des études ultérieures de conception.</p>

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet lumière de l'opération, joint en annexe 18, fait appel avant tout à une sensibilité esthétique, une importance accordée aux valeurs d'usages et une maîtrise des émissions lumineuses du projet. Les accès du site sont matérialisés par de mâts, dont la hauteur est adaptée à l'échelle architecturale. La lumière sera dirigée uniquement vers le sol. Cet éclairage totalement maîtrisé permet de créer une réserve d'obscurité sur le reste de l'espace et délimite les espaces publics et privés. Dernier élément dans la strate lumineuse, les toits terrasses sont éclairés, offrant un scintillement délicat et un éclairage doux et généreux. Les luminaires permettront d'éviter les pollutions visuelles. Les appareils d'éclairage peu énergivores permettront de diminuer les intensités lumineuses en cœur de la nuit. Les puissances sont adaptées au plus juste, suivant les typologies d'espaces et au regard de la norme EN 13201. Par ailleurs, le projet est concerné par les émissions lumineuses du trafic automobile sur les voies avoisinantes et en particulier du Boulevard Périphérique.</p>
<b>Pollutions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet prévoit la mise en place de bâtiments respectant les normes environnementales en vigueur et a la particularité d'avoir une conception moderne recherchant une qualité environnementale. Les programmes seront engagés dans des certifications environnementales ambitieuses (passeport HQE millésime 2015 niveau Excellent, Label « biodiver-city » niveau performant). Le projet pourra s'inscrire dans une démarche de labellisation Écoquartier.</p> <p>La gestion de l'eau et de la pollution est un axe de recherche majeur sur l'îlot TERNES-VILLIERS (voir annexe 19). La démarche est que les espaces végétalisés permettent de capter une partie de la pollution, ainsi les plantes seront choisies pour leurs capacités à capter les gaz et les particules polluantes.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet ne prévoit aucun rejet dans un cours d'eau. Les sous-sols du projet étant étanches, une infiltration de produits polluants dans les sols puis dans les eaux souterraines n'est pas envisageable.</p> <p>En phase d'exploitation, le projet propose de récupérer les eaux pluviales (environ 14 000 m3/an) afin d'irriguer l'ensemble des plantations du site. L'eau circule depuis les potagers en toiture jusqu'au sol en desservant l'ensemble des zones végétalisées sur les différentes strates du projet. La sélection des variétés plantées permettra d'absorber une partie des particules polluantes fixées par l'eau de pluie. De la même manière, l'eau arrivée en fin de cycle sera nettoyée par les différentes étapes de filtration, et pourra être réutilisée au niveau du jardin filtrant et alimenter les plantations du pont-paysage.</p> <p>La gestion aérienne des eaux pluviales et la stratégie du parcours de l'eau sur toute la parcelle permettra de lutter contre le phénomène d'îlot de chaleur et apportera au quartier une réelle dimension pédagogique et de confort de l'eau rendue visible en ville. Les eaux usées seront évacuées dans le réseau de la ville de Paris, dans le respect des règles de débit de fuite grâce à un volume de rétention adapté en sous-sols.</p>
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>L'impact environnemental de l'activité humaine est adapté grâce au recyclage des déchets verts domestiques (voir annexe 17).</p> <p>Par ailleurs, environ 5.900 m² de surface de plancher sont conçus en structure Bois (logements).</p> <p>Le matériau utilisé, le CLT (Cross Laminated Timber) ou « bois lamellé croisé » est 4 fois plus léger que le béton armé pour des caractéristiques équivalentes, le poids global du bâtiment s'en trouve réduit par 2. Cette légèreté du bois en superstructure permet d'optimiser le franchissement du périphérique et de réduire les nuisances (durée de chantier, pollutions, trafic routier...) grâce à l'utilisation d'éléments préfabriqués. Le bois stocke le CO2 durant de très longues années et nécessite, pour être transformé, une énergie grise beaucoup plus faible. Le matériau bois présente en outre un certain nombre d'avantages et notamment engendre une production beaucoup plus faible de déchets.</p>
<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Comme indiqué précédemment, la chapelle Notre-Dame de Compassion, Monument Historique classé (voir annexe 13), est située sur une emprise proche du site. La maîtrise d'ouvrage a pris en compte la valeur patrimoniale de ce monument. En effet, ce projet intègre un espace paysager de qualité sur rue permettant de requalifier le secteur. L'îlot s'organise autour d'un jardin ouvert sur la chapelle de la Compassion, le parvis de celle-ci est entièrement repensé de façon à s'inscrire dans la stratégie globale du paysage. L'esprit du projet repose également sur la création d'un terrain constructible, afin de proposer une version nouvelle du pont habité / un pont à vivre / un véritable immeuble-paysage-pont en terrasse permettant le respect du volume de la chapelle.</p>
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet s'insère dans un espace urbain dense. Il ne modifiera pas le milieu dans lequel il s'implante.</p> <p>L'îlot TERNES-VILLIERS conjugue densité et paysage ouvert. La mixité programmatique, présentée en annexe 20, concrétise la qualité environnementale du projet par la mise en oeuvre d'une promenade paysagère et sa continuité végétale, par la formation, l'apprentissage et la mise en pratique sur le jardin et sur les toits des différents métiers du paysage urbain, par la végétalisation comestible, l'agriculture urbaine et le jardin nourricier.</p>



## 6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

## 6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

## 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Retenu dans le cadre de l'appel à projets innovants « Réinventer Paris », le Projet Ternes-Villiers s'implantera au-dessus d'une emprise viaire occupée par un tronçon du boulevard périphérique en tranchée ouverte, entre le boulevard d'Aurelle de Paladines et l'avenue de la Porte des Ternes.

Cette emprise s'inscrit au cœur du secteur de la Porte Maillot, lieu stratégique du Grand Paris, qui va connaître un renouveau dans les années à venir grâce à plusieurs projets d'infrastructures et d'aménagement. La valorisation de cette emprise sous forme de construction d'un immeuble-pont en surplomb du boulevard périphérique participera à la requalification de cette zone.

Le projet de franchissement du boulevard périphérique constitue un ouvrage majeur dont la méthodologie spécifique est mise au point par un bureau d'étude spécialisé. L'attention particulière du Maître de l'Ouvrage et les études approfondies déjà réalisées constituent ainsi un premier dispositif favorable, à la fois sur le plan économique (impact sur les fondations et la structure porteuse), mais également en termes de consommation en énergie grise (quantité de matière, réduction des dépenses de manutention). La méthodologie générale est présentée en annexe 21.

Pour les autres enjeux environnementaux (circulation, acoustique, ensoleillement, gestion de l'eau, environnement urbain, gestion des déchets et de l'énergie, phase chantier), le maître d'ouvrage a anticipé de son propre chef les études nécessaires. Les programmes sont engagés dans des certifications environnementales ambitieuses : certification HQE millésime 2015 avec un passeport Excellent, label Effinergie +, certification Breeam niveau Very Good. Ces certifications sont le garant d'une démarche s'articulant autour de l'énergie, l'acoustique, la qualité de l'air, la tenue d'un chantier à faible impact et la maintenance et la pérennité des équipements qui sont les préoccupations environnementales majeures en adéquation avec l'ambition du projet et du concours « Réinventer Paris ». Le projet s'inscrit de plus dans une démarche de labélisation « biodiver-city » niveau performant et de labellisation "Écoquartier". Le projet n'engendre pas d'enjeux environnementaux particuliers liés aux territoires de ZNIEFF ou NATURA 2000. Il s'inscrit par ailleurs dans un milieu urbain dense et n'impactera pas de milieux naturels sensibles.

Les annexes du présent formulaire contiennent des éléments permettant une meilleure appréhension du projet de ses enjeux, et de ses impacts.

Au vu des éléments présentés dans ce formulaire et de ses annexes, la réalisation d'une étude d'impact ne nous apparaît pas nécessaire.

Il est utile de préciser que le projet « Mille arbres » situé à proximité du site de Ternes-Villiers se réalise dans le cadre d'un programme de travaux distinct sur une emprise foncière située au-dessus du boulevard périphérique entre le Boulevard Pershing et l'Avenue de la porte des Ternes.

Il a pu être soulevé l'opportunité de soumettre le projet Ternes-Villiers à la réalisation d'une étude d'impact du fait de sa proximité avec le projet « Mille arbres », projet soumis à une étude d'impact du fait de son ampleur (>40.000 m²).

Afin de soumettre l'opération à étude d'impact il conviendrait de déterminer que les deux projets : Ternes Villiers et « Mille arbres » constituent un unique programme de construction global et une unité fonctionnelle, indissociable et indivisible. Or, sur son emprise foncière, le maître de l'ouvrage du projet « Mille arbres » fera réaliser un projet à destination notamment de bureaux, logements, hôtel, restaurants et crèche qui formeront ainsi une unité fonctionnelle propre. Le projet Ternes-Villiers consiste de son côté dans la réalisation d'un programme à destination de bureaux, logements et commerces sans aucun lien fonctionnel avec le projet « Mille arbres » et totalement indépendant de ce dernier. Ainsi, chacune des deux opérations possède sa finalité propre et doit être totalement dissociée de l'autre. Réalisables l'une sans l'autre, la conception de chacun des projets a été initiée de façon indépendante par deux maîtres d'œuvre distincts et réalisées par deux maîtres d'ouvrage dans le cadre de programmes de travaux distincts.

## 8. Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publiée</b> ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	X
5	<b>Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°</b> ; plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	X

### 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 6 : Le phasage des travaux
Annexe 7 : Les ZNIEFF de type I et II
Annexe 8 : Le bruit routier
Annexe 9 : Le Plan de Prévention du Risque d'Inondations (PPRI) du département de PARIS
Annexe 10: La localisation des sites répertoriés par les bases de données BASIAS et BASOL
Annexe 11: La localisation du captage d'eau potable le plus proche du site
Annexe 12 : Extrait de la carte des zones NATURA 2000
Annexe 13 : Les Monuments Historiques
Annexe 14 : Extrait de la carte de sensibilité au phénomène de remontées de nappes
Annexe 15 : Extrait de la carte de localisation des canalisations de transport de matières dangereuses
Annexe 16 : Périmètres des zones de carrières et des zones comportant des poches de gypse antéludien
Annexe 17 : La gestion des déchets
Annexe 18 : Les émissions lumineuses
Annexe 19 : La qualité environnementale du projet
Annexe 20 : La mixité programmatique
Annexe 21 : La méthodologie générale

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Paris

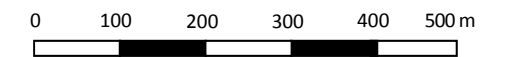
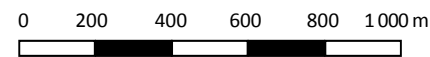
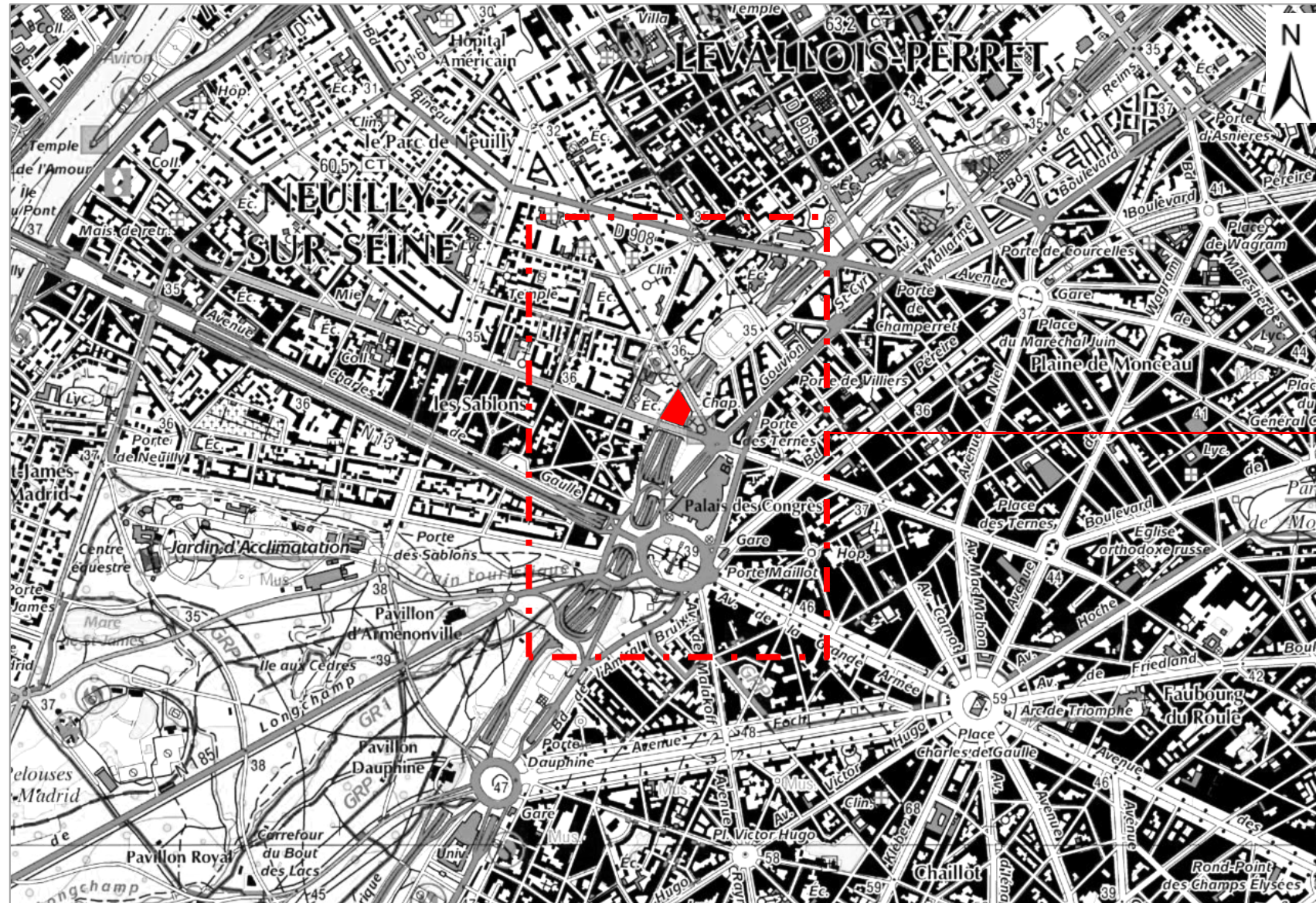
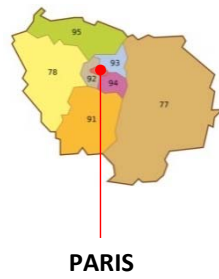
le,

27 mai 2016

Signature

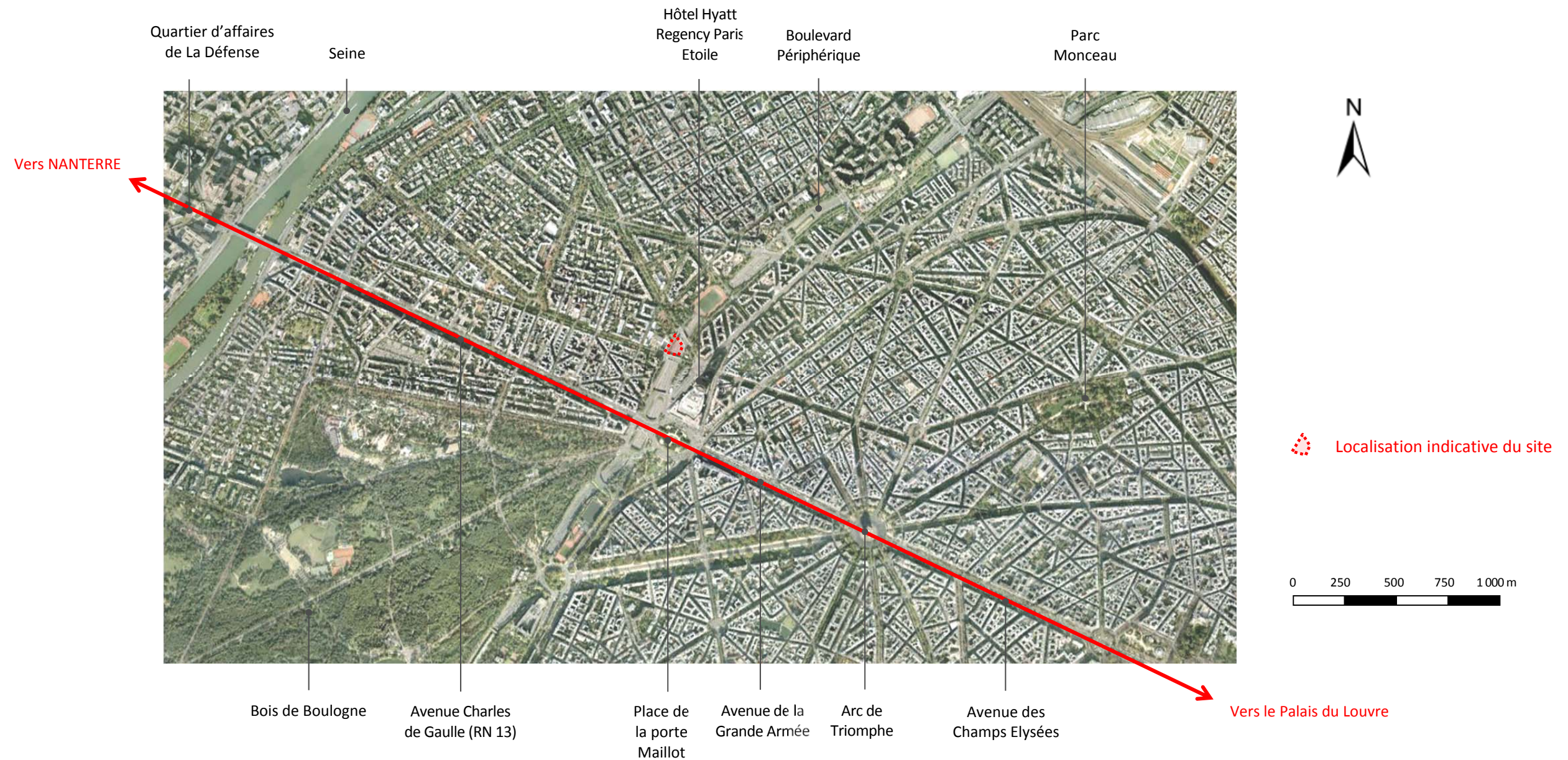
**BNP PARIBAS IMMOBILIER**  
 Promotion Immobilier d'Entreprise  
 SAS au Capital de 1 000 000 €  
 Siège Social : 167, quai de la Bataille de Stalingrad  
 92867 ISSY-LES-MOULINEAUX Cedex  
 Tél. : +33 (0)1 55 65 20 50  
 Fax : +33 (0)1 55 65 20 51  
 421 292 079 RCS NANTERRE

## ANNEXE 2 - PLAN DE SITUATION



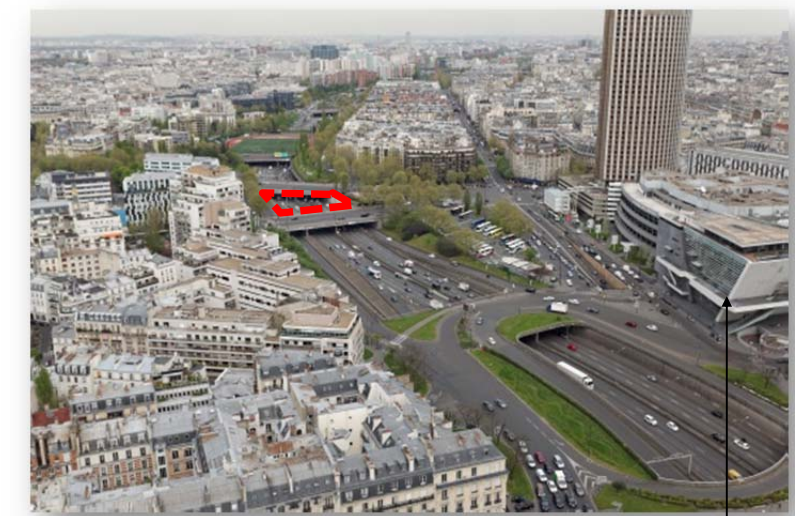
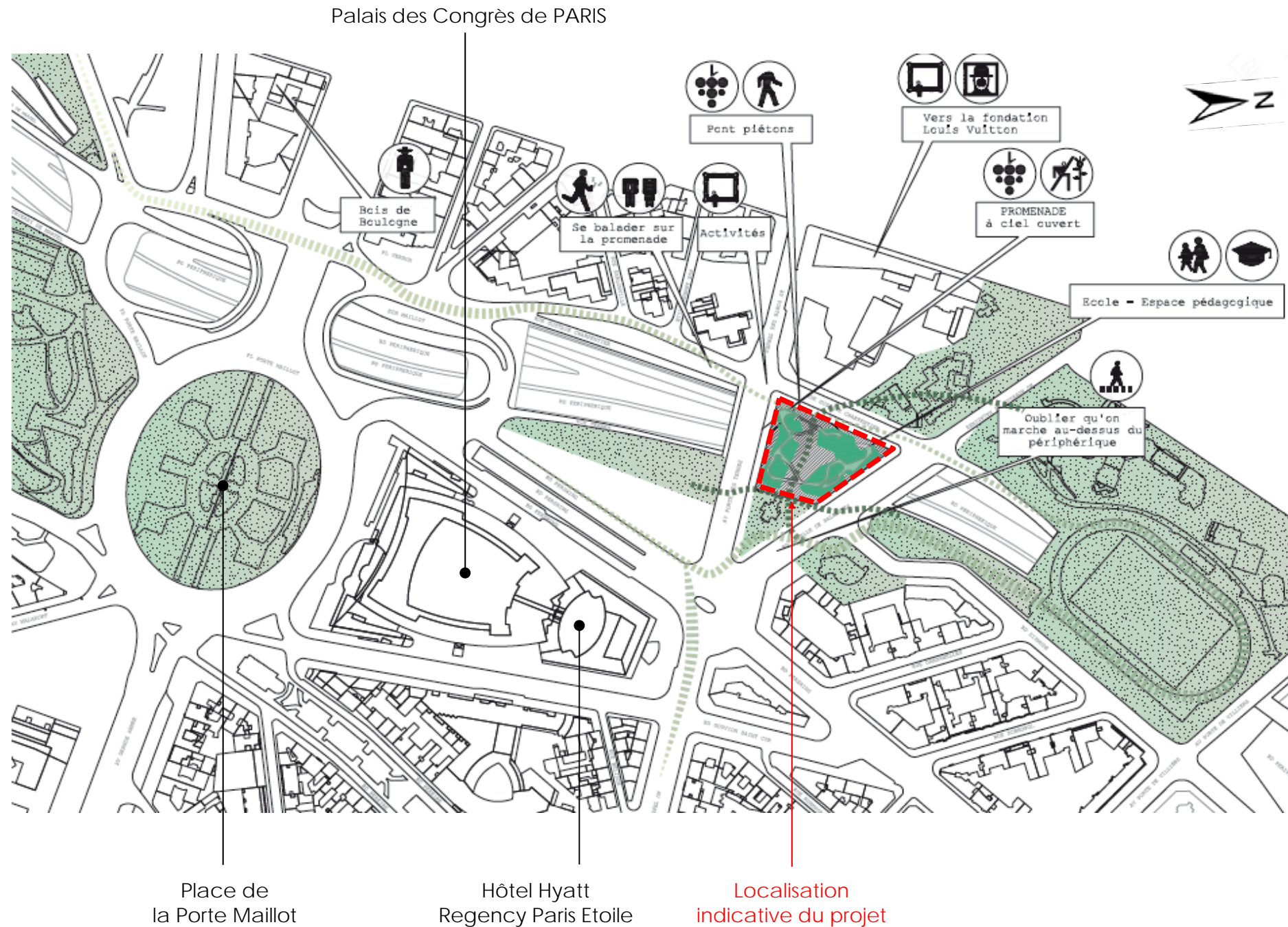
Source : Géoportail

## ANNEXE 3 - SITUATION DU PROJET DANS SON ENVIRONNEMENT



Le secteur de la Porte Maillot constitue un des maillons de l'axe majeur métropolitain, qui relie d'Est en Ouest le Palais du Louvre au quartier de la Défense en se prolongeant vers NANTERRE et la Seine. Cet axe indissociable de l'identité et de l'histoire de la Métropole en constitue un des éléments fondamentaux du grand paysage. Il est également structurant sur le plan économique en reliant deux pôles économiques de stature internationale, le Quartier Central des Affaires au cœur de PARIS et celui de la Défense. Il est également emblématique de l'activité touristique de PARIS.

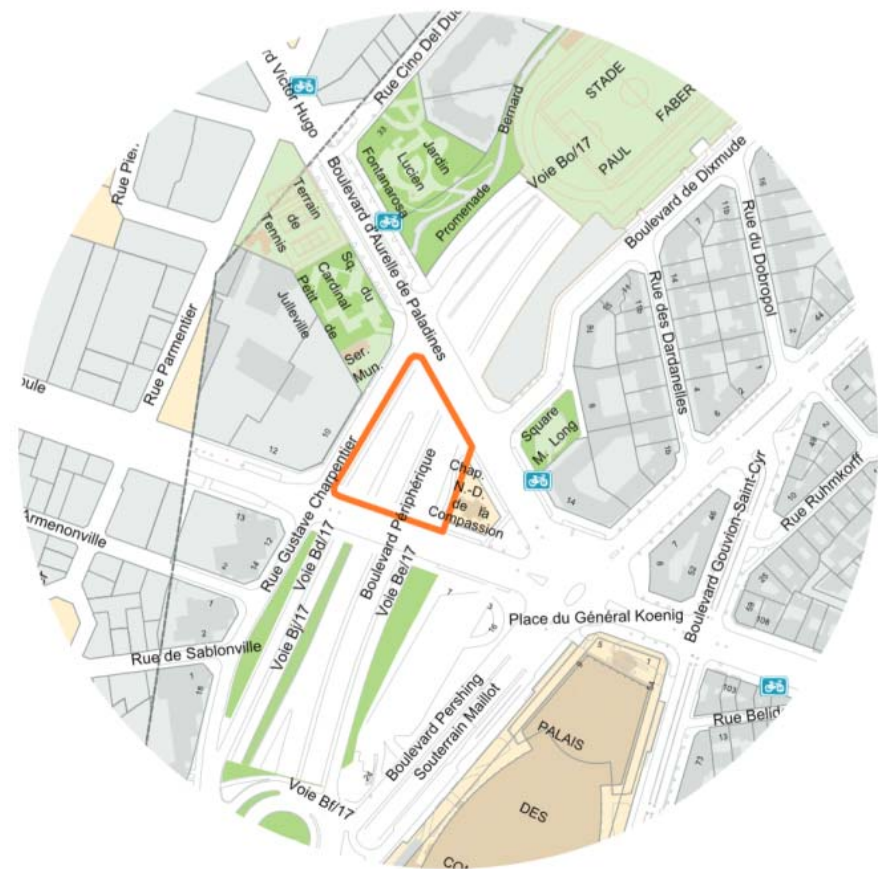
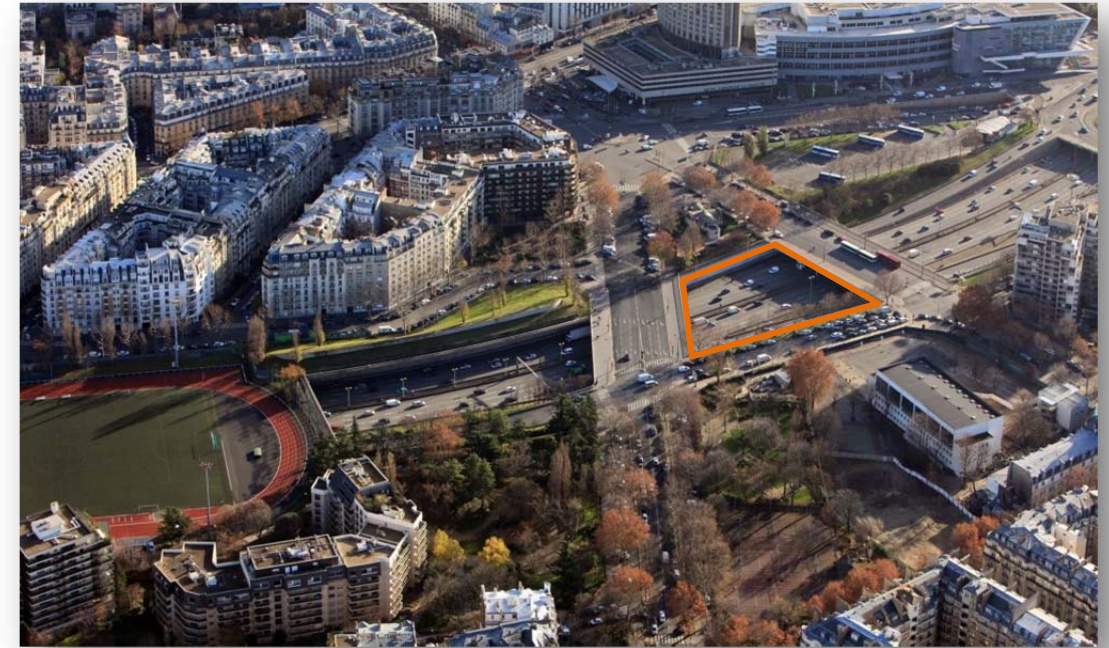
Le secteur de la Porte Maillot y tient une place stratégique. Situé à l'articulation entre l'axe historique et la ceinture de PARIS, délimitée par les boulevards Maréchaux et les limites communales, ce secteur a un rôle d'articulation à jouer entre PARIS et les communes limitrophes. Avec la présence du Palais des Congrès de Paris et l'hôtel Hyatt Regency Paris Etoile, il constitue un pôle métropolitain de premier ordre contribuant au rayonnement international de PARIS dans le champ économique et du tourisme d'affaire.



Source : BNP PARIBAS REAL ESTATE / JACQUES FERRIER ARCHITECTURES, CHARTIER DALIX ARCHITECTES & SLA PAYSAGISTES

Ce secteur reste cependant fortement marqué par la présence de l'automobile (périphérique, le vaste rond-point de la Porte Maillot, le boulevard des Maréchaux, ...) et pâtit du morcèlement des espaces publics. A moyen court-moyen termes, le renforcement de la desserte du secteur et de ses connexions avec les autres pôles métropolitains permettra de repenser l'organisation du secteur de la Porte Maillot et d'engager sa valorisation urbaine et paysagère à la hauteur de sa position métropolitaine : le prolongement vers l'ouest de la ligne du RER E doit s'accompagner de la création d'une gare de correspondance sous la partie nord de la place de la Porte Maillot, le prolongement vers l'ouest du tramway des maréchaux nord (T3), au-delà de la Porte d'Asnières, devrait emprunter le boulevard Pershing et comporter la création d'une station en infrastructure dans l'emprise du tunnel routier existant sous la place.

Ces projets ont des incidences directes sur l'organisation des espaces publics, et offrent des perspectives de renouveau du secteur de la Porte Maillot dans sa globalité. Le projet de requalification de la porte Maillot est l'occasion de travailler à la restructuration urbaine du secteur, à travers la requalification d'espaces peu valorisés et l'amélioration de la lisibilité de ses fonctionnalités urbaines.



## ANNEXE 4 - PLAN MASSE DU PROJET

Plan masse

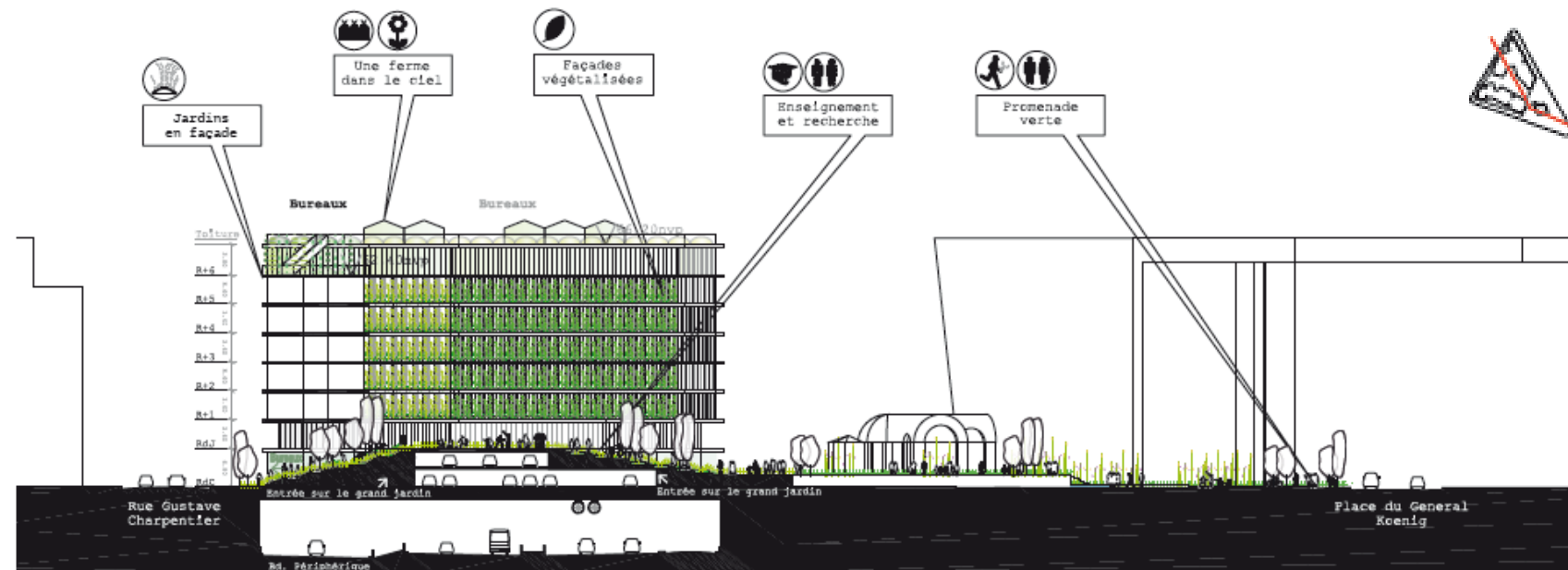
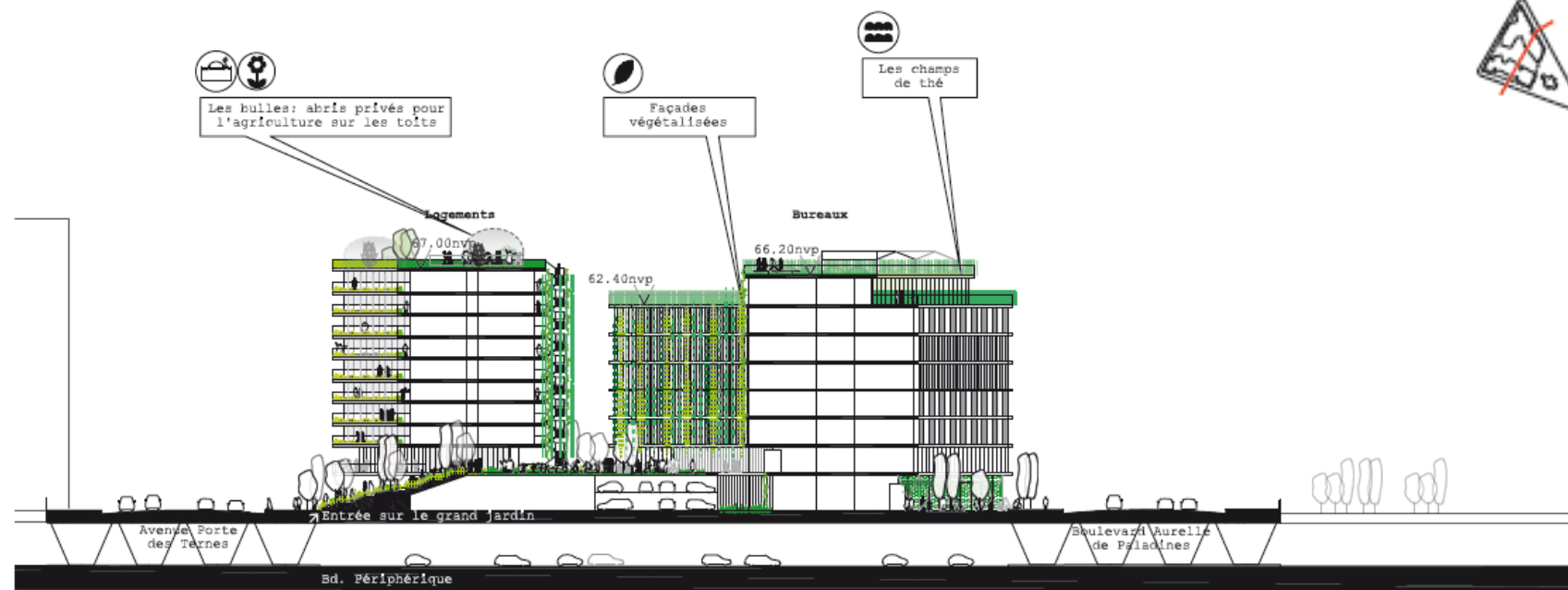


Les vues



Source : BNP PARIBAS REAL ESTATE / JACQUES FERRIER ARCHITECTURES, CHARTIER DALIX ARCHITECTES & SLA PAYSAGISTES

### Coupes transversales



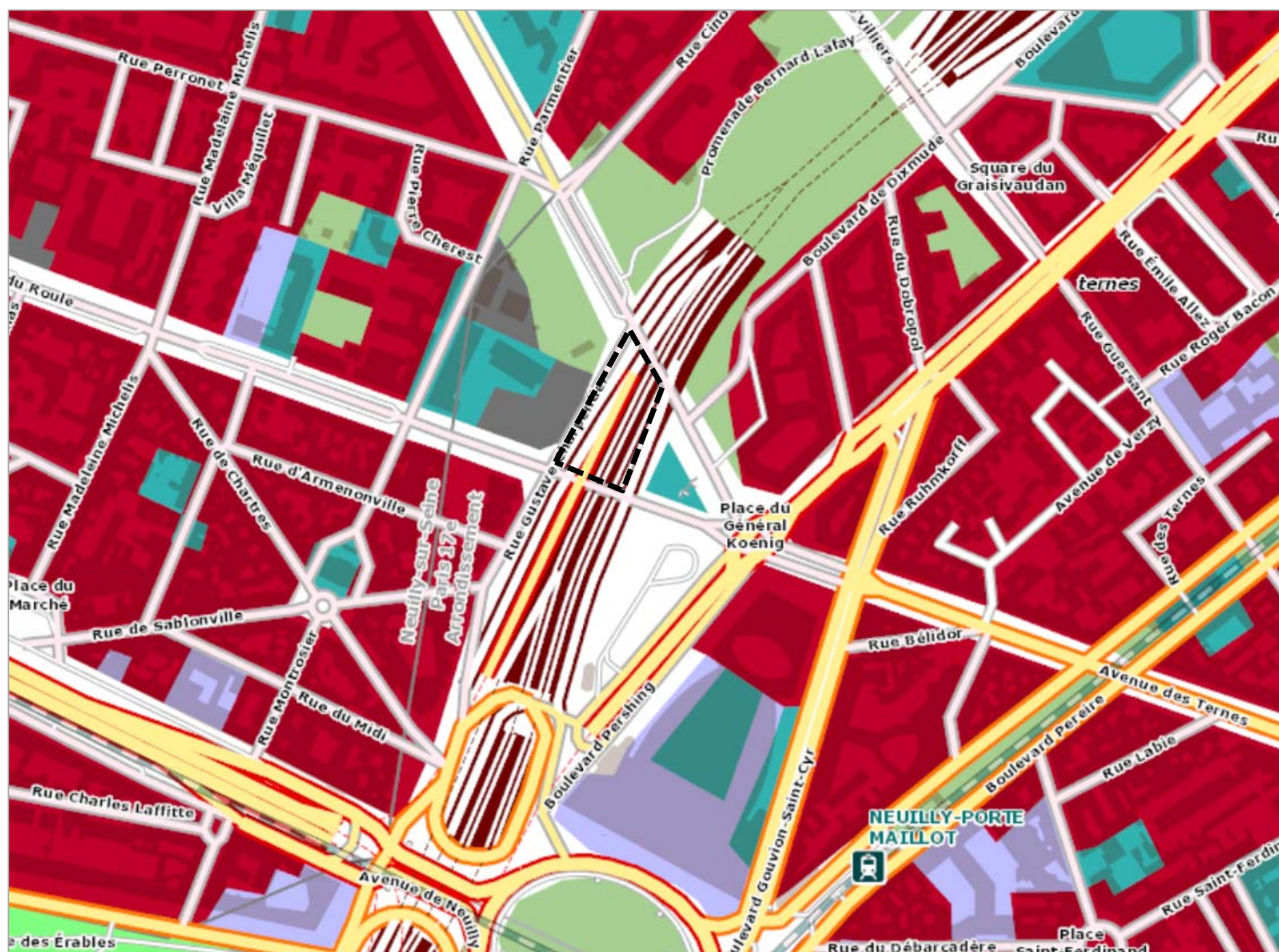
### Maquette d'étude




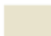
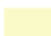








Source : BNP PARIBAS REAL ESTATE / JACQUES FERRIER ARCHITECTURES, CHARTIER DALIX ARCHITECTES & SLA PAYSAGISTES



## ANNEXE 5 - OCCUPATION DU SOL




### Légende\*

-  Forêts
-  Milieux semi-naturels
-  Espaces agricoles
-  Eau
-  Espaces ouverts artificialisés
-  Habitat individuel
-  Habitat collectif
-  Activités
-  Equipements
-  Transports
-  Carrières, décharges et chantiers

\* Nomenclature en 11 postes

 Localisation indicative du site

0 50 100 150 200 m



Source :  
Mode d'Occupation des Sols (M.O.S.) 2012,  
Institut d'Aménagement et d'Urbanisme (IAU)  
de la Région Ile-de-France

Comme le montre l'illustration ci-dessus réalisée, extrait de la carte du Mode d'Occupation des Sols (de 2012\*) réalisée par l'IAURIF, l'environnement du site est essentiellement occupé par de l'habitat collectif.

\* Données les plus récentes fournies par l'IAURIF, la prochaine campagne de mise à jour des données étant prévue pour 2016.